

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants,

Vu l'arrêté en date du 30/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educatrice de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle est établi comme suit :

ORDRE DE PRIORITE	NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET	AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL
1	CHEVET Christine	Educatrice de Jeunes Enfants	01/04/2025	Non

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Adressée au Président du Centre Gestion de l'Hérault

La Présidente

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Fait à Castries, le 26/03/2025



La Présidente du CCAS


Claudine VASSAS MEJRI